

CHANTIERS NOMADES
DOSSIER DE CANDIDATURE

2027

❒ AFDAS – N°CONVENTION
❒ FRANCE TRAVAIL
❒ AUTRE FINANCEMENT
❒ ADAMI
❒ FINANCEMENT INCERTAIN
❒ SANS FINANCEMENT

A REMPLIR PAR LE/LA CANDIDAT·E

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **VILLE :**

TELEPHONE : **PORTABLE :**

ADRESSE MAIL :

ANNEE DE NAISSANCE :

INTITULE DU CHANTIER :

les chantiers nomades

Chantiers Nomades 32 rue de Comboire 38130 Echirolles
Tél : 04 76 25 21 95 Fax : 04 76 62 51 40
com@chantiersnomades.com www.chantiersnomades.com

LES CHANTIERS NOMADES

« **L'art et le métier ne sont pas deux choses séparées. Invention et génie ne peuvent se passer ni de savoir ni de méthode**. » Jacques Copeau

La formation continue doit permettre, par la rencontre et le travail entre artistes de générations, de formations, de réseaux, de pratiques, d'esthétiques différentes, l'approfondissement des savoirs et la multiplication des compétences.
Couvrir ces nouveaux besoins, passe par la possibilité, pour les artistes de toutes disciplines et métiers, de trouver des « espace-temps » où un travail en profondeur, dans la durée, basé sur la possibilité du questionnement et de l'expérimentation, puisse se réaliser.
C'est ce à quoi nous nous employons depuis une vingtaine d'années.

Dans ce cadre, l'ensemble des stages qui vous sont proposés sont des chantiers de transmission et recherche au cours desquels vous serez invité.e, avec les artistes intervenant.e.s, à partager vos expériences, à re-situer votre pratique dans le cadre de l'évolution des disciplines artistiques et à prendre le temps d'une réflexion sur votre métier, hors des contraintes de production. Il s'agit donc d'un temps de recherche, d'échange et de transmission qui ne pourra être enrichissant que si chacun.e prend toute sa part à ce processus.

O Oui, je m'inscris dans la démarche des Chantiers Nomades

O CESSION DE DROITS D'IMAGE
J'autorise l'utilisation de mon image (vidéos, photographies, dessins,...) dans le cadre des activités des Chantiers Nomades. Cette autorisation est faite à titre gracieux. Dans le cas contraire, j'informe les Chantiers Nomades de ma décision par courrier. **SIGNATURE :**

Comment avez-vous eu connaissance de nos activités ?

Avez-vous déjà participé à un stage avec les Chantiers Nomades ? Si oui, lequel ?

Avez-vous déjà participé à un stage pris en charge par l'AFDAS dans les 12 derniers mois ? Si oui, à quelles dates ?

Remplissez-vous aujourd'hui les conditions pour être pris en charge par l'AFDAS ?
O Oui O Non

Si non à cause d'une carence, merci d'indiquer la durée et la date de fin de stage

Si ce n'est pas à cause d'une carence, pour quelle raison ne pouvez-vous pas être pris.e en charge par l'Afdas ?

Nous utilisons l'application SIGNAL pour les échanges liés au chantier, êtes-vous d'accord pour utiliser cette messagerie ? O Oui O Non

Avez-vous besoin d'adaptations liées à une situation de handicap ? O Oui O Non
Si oui, merci de nous contacter afin que nous puissions vous proposer des modalités d'accueil et pédagogiques adaptées.

MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PRISE EN CHARGE

Nous ouvrons toujours quelques places pour d'autres financements (France Travail et ADAMI notamment) mais les financements AFDAS **restent prioritaires.** **Pour participer à l'un de nos chantiers, vous devez :**

1. Nous envoyer dès que possible et au plus tard 2 mois avant le démarrage du chantier :

❒ Le présent dossier d'inscription complété
❒ Un C.V. et une photo (format libre)
❒ Une lettre de motivation écrite à l'intention du ou des intervenant.e.s

Ces documents seront transmis aux intervenant(e)s qui effectueront la sélection des candidatures en collaboration avec l'équipe des Chantiers Nomades, les groupes étant constitués en moyenne un mois avant le début du chantier.

2. Effectuer vos démarches auprès de l'AFDAS et de France Travail

Auprès de votre antenne AFDAS

Pour les artistes, interprètes et musiciens, nous vous rappelons que les critères de prise en charge AFDAS, dans le cadre du plan de formation, sont les suivants :

- ✓ *2 ans minimum d'ancienneté*
- ✓ *48 cachets sur les 24 mois qui précèdent la demande de prise en charge*
- ✓ *Respecter les délais de carence entre deux stages dans le cadre d'un « plan de formation »*

► La demande de prise en charge (plan de formation) doit se faire uniquement en ligne à partir du site https://afdas.force.com/Particulier/s/ (il faudra créer un espace personnel si ce n'est pas encore fait).
Voici un tutoriel qui vous guidera pas à pas pour la saisie de votre demande de prise en charge https://www.afdas.com/particuliers/services/financement/portail-particulier-mya.

Cette démarche doit être réalisée au plus tard 4 semaines avant le démarrage du chantier.
Il faudra joindre vos justificatifs Congés Spectacle et bulletins de paye (si besoin) + CV + lettre motivation + devis + programme que nous vous adresserons par mail. C'est sur la base de ces documents que l'AFDAS donnera son accord pour votre prise en charge.

Frais d'hébergement et de déplacement :
Sous certaines conditions, l'AFDAS, dans la limite de son budget annuel, peut participer à vos frais de transport et d'hébergement. Pour toute question, contactez directement l'Afdas.

Auprès de votre agence France Travail :

► **L'Attestation d'Inscription à un Stage de Formation (AISF)** : Informer France Travail de votre entrée en formation pour que nous puissions en attester sur la plateforme dévolue à cet effet (Kairos). Cela vous permet d'être indemnisé·e pendant la période de formation.

L'**ADAMI peut attribuer des bourses pour la formation aux artistes interprètes** qui sont dans l'impossibilité de bénéficier d'une prise en charge par un organisme professionnel ou public **et ayant une pratique régulière d'au moins 3 ans** en France.
Renseignez-vous auprès des Chantiers Nomades.



Les Chantiers Nomades se réservent le droit d'annuler tout stage dont le nombre de candidature nécessaire à son bon déroulement n'est pas atteint. Nous vous rappelons que la formation est un acte volontaire de votre part. Votre engagement à respecter les dates et les horaires du stage, ainsi que le lieu d'accueil, les stagiaires et les intervenants est impératif.

Réservé aux Chantiers Nomades. Merci de ne rien inscrire.

Date d'arrivée du dossier :	C.V. :
Lettre de motivation :	Photo :
Accord Financement :	
❒ Ancien stagiaire :	❒ 1ère participation

Copie dossier intervenant(s) le:
Sélection : ❒ Retenu(e) ❒ Liste d'attente ❒ Refusé(e) / Prévenu(e) le :
Convocation envoyée le :

Correspondance :

Contact AFDAS

Siège social (Ile-de-France)
66, rue Stendhal - CS 32016 - 75990 **PARIS Cedex 20** / Tél : **01 44 78 39 39**

Les demandes de prise en charge se font uniquement en ligne à partir du site internet : https://afdas.force.com/Particulier/s/
Si vous rencontrez un problème lors de votre première connexion ou pour tout besoin d'assistance, vous pourrez contacter la hotline de l'Afdas au 01 87 64 80 15.

Une modification sur une demande de prise en charge ? une question sur un dossier ou une facture en cours :
Vous pouvez vous connecter à votre portail MyA et adresser une nouvelle demande de contact dans le menu « Mes demandes de contact » ou contacter le : 01 87 64 20 13